

RACHEL

l'autisme à l'épreuve de la justice

Un documentaire de Marion Angelosanto

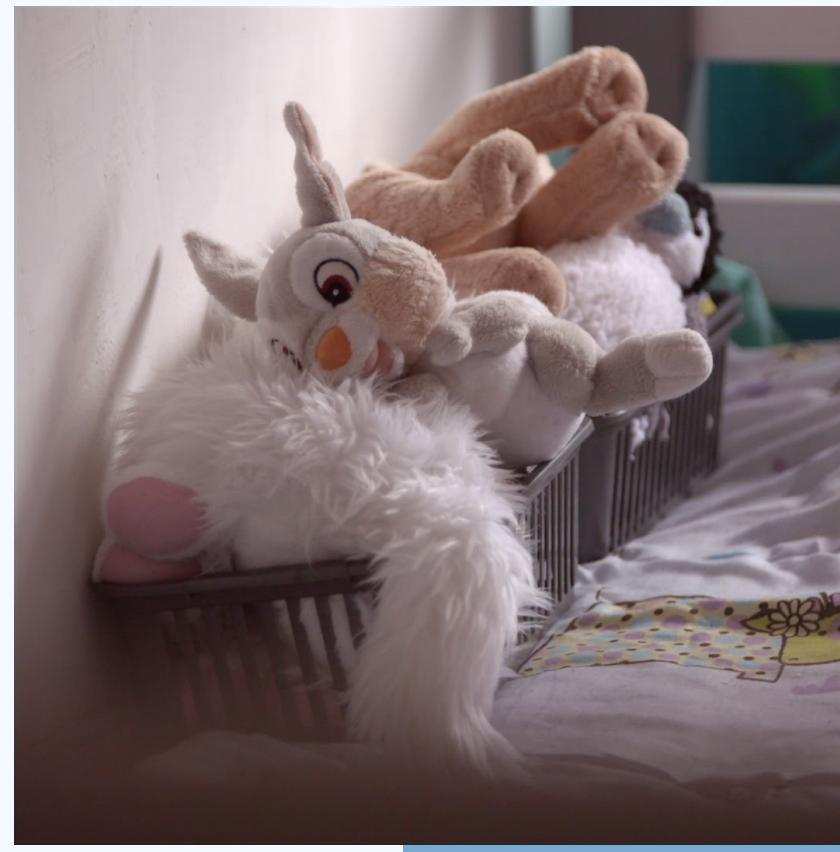
INÉDIT



À l'occasion de la journée mondiale de l'autisme, le 2 avril, La Jolie Prod et Public Sénat présentent l'enquête réalisée par Marion Angelosanto : « *Rachel, l'autisme à l'épreuve de la justice* ». Ce documentaire retrace le combat que Rachel, mère de trois enfants mène depuis 3 ans pour récupérer leur garde.

Cette mère s'est vue retirer ses enfants en 2015 sur décision judiciaire. Deux d'entre eux sont diagnostiqués autistes et le troisième hyperactif.

Ce film raconte comment, pour cette mère et son entourage, la méconnaissance de l'autisme chez les médecins, les travailleurs sociaux et la justice a conduit à détruire une famille. Une maltraitance institutionnelle vécue par des milliers d'autres familles en France.



LE FILM

21h : Le documentaire

Août 2015, un juge retire à Rachel la garde de ses trois enfants diagnostiqués autistes. Justice et protection de l'enfance lui reprochent d'avoir enfermé ses enfants dans un « handicap imaginaire » pour attirer l'attention sur elle. Pourtant Rachel n'a ni pouvoir d'imagination, ni capacité au mensonge. Elle est autiste Asperger. Elle l'a découvert à l'âge de 30 ans.

Son histoire est symptomatique du traitement de l'autisme en France, dernier pays du monde à former ses psychiatres et travailleurs sociaux aux préceptes de la psychanalyse. Pour eux, l'autisme est une psychose issue d'une maltraitance parentale. Pour les neurosciences, c'est un trouble cérébral d'origine génétique. A travers l'affaire Rachel, se joue une guerre entamée depuis trois décennies par les familles accusées à tort et victimes de maltraitance institutionnelle. Ce film est l'histoire d'une femme qui se soulève au nom de tous pour reconquérir le droit d'élever ses enfants.



21h50 : Le débat, animé par Jérôme Chapuis

Rediffusion du documentaire sur Public Sénat :

07/04 à 10h

13/04 à 22h30

14/04 à 11h30

20/04 à 23h30

Ce film sera aussi diffusé sur France 3 Rhône-Alpes

LA PAROLE À LA RÉALISATRICE

MARION ANGELOSANTO



Marion, comment est née l'idée du film ?

L'idée du film est née d'une rencontre avec l'avocate Sophie Janois, en 2014. A l'époque, je suis bien loin de me préoccuper des questions de handicap. Je m'apprête à concrétiser un vieux rêve en réalisant mes premiers reportages sur des affaires criminelles. Mais Sophie Janois va chambouler tous mes plans.

A son contact, je découvre qu'en France, élever un enfant autiste peut précipiter des parents dans un tribunal. Passée la stupeur, j'ai envie de comprendre. Je commence à suivre Sophie Janois avec ma caméra.

La plupart du temps, les familles saisissent la justice pour défendre les droits élémentaires de leurs enfants : empêcher une déscolarisation, extraire un enfant de l'hôpital psychiatrique, obtenir une place quelque part, des prestations pour financer les soins, etc. L'avocate n'hésite même plus à attaquer l'Etat pour obtenir réparation des préjudices causés aux familles.

Je comprends alors que la France accuse un incroyable retard dans sa prise en charge de l'autisme. Cette année-là d'ailleurs, elle est épinglee pour la 5^e fois par le Conseil Européen des droits de l'homme pour défauts de soins et discriminations envers les personnes avec autisme.

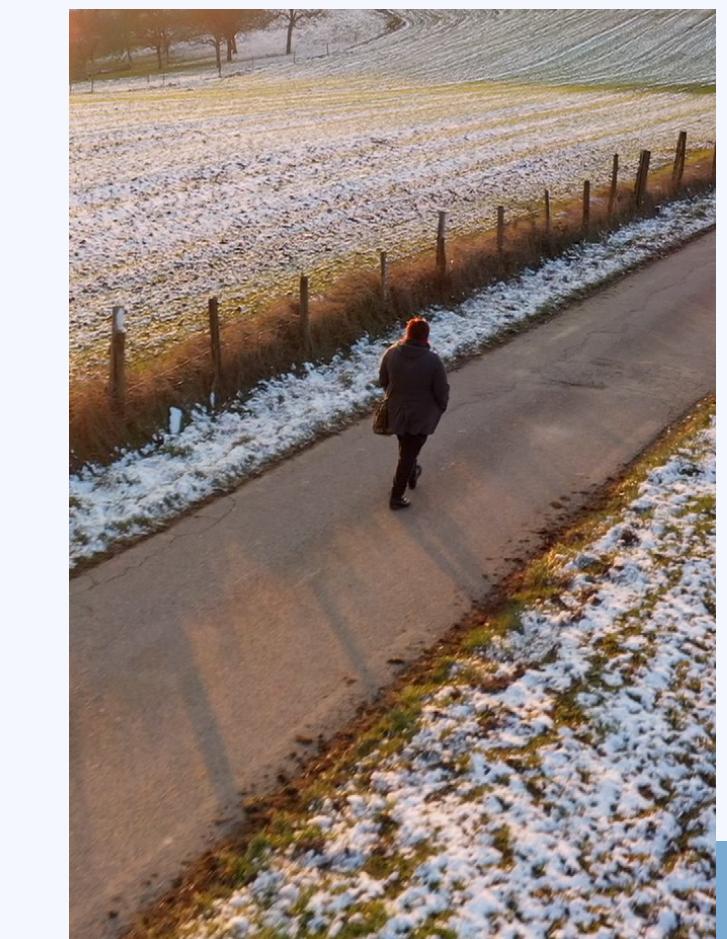
Mais surtout, parmi les affaires qui arrivent au cabinet de Sophie Janois de l'avocate, il y a des parents d'enfants autistes qui eux, sont inquiétés par la justice. Quel est ce paroxysme d'injustice ? De quoi sont-ils coupables ?

Qu'est-ce qui vous touche le plus dans l'histoire de Rachel ?

Ce qui me bouleverse dans l'histoire de Rachel, c'est la faillite collective dont elle a été victime à mon sens.

Alors qu'elle était déterminée à venir en aide à ses enfants, des médecins ont douté de sa parole et de ses compétences maternelles, elle a fait l'objet de graves accusations de maltraitance par des travailleurs sociaux, puis on l'a suspectée d'avoir manipulé ses enfants au point de les rendre autistes et enfin, un juge a décidé de la séparer de ses enfants. Qu'a-t-on épargné à cette jeune mère qui ne demandait que de l'aide pour faire face au handicap de ses trois enfants ?

Pour moi, son histoire est aussi celle d'une femme autiste Asperger, qui n'a jamais bénéficié de soins adaptés. Sa trajectoire nous éclaire sur nos difficultés à comprendre son handicap, à nous y adapter et à lui faire une place parmi nous. Je pense que Rachel n'a trouvé de sens à sa vie que dans son rôle de mère. Alors que lui reste-t-il maintenant ?



Pourquoi il vous a semblé important de faire ce film ?

L'histoire de Rachel, aussi extrême soit-elle, est sans doute celle qui raconte toutes les autres. Elle permet de comprendre ce à quoi les familles doivent se mesurer dès lors que l'autisme entre par effraction dans leur vie. Malgré les bonnes volontés politiques et les efforts fournis depuis plus de 10 ans par les gouvernements successifs, il faut encore compter des années de galère et d'errance médicale avant d'obtenir un diagnostic fiable ; diagnostic qui n'est que la première étape d'un long chemin de croix. Ensuite, les familles doivent se battre pour trouver et financer des professionnels formés aux spécificités de l'autisme et jouer des coudes pour que leurs enfants aillent à l'école ; et surtout, qu'ils puissent y rester.

Par ailleurs, il m'a semblé urgent de faire ce film pour celles et ceux qui, comme moi il y a 5 ans, ignorent tout de l'autisme et du sort réservé à ces familles. Pourquoi des enseignants, des travailleurs sociaux, des magistrats, des personnels de crèches, mais aussi les voisins, les collègues, les passants se demandent d'abord s'ils font face à des enfants porteurs de handicap, avant de se dire que leurs

parents sont incompétents, dépassés ou même dangereux. Selon moi, c'est parce que nous ne sommes pas familiarisés au handicap et moins encore à l'autisme, que nous privons ces familles de la bientraitance auxquelles elles ont droit. Je n'oublie pas qu'elles sont avant tout fragilisées par le fait du hasard.

Où en est Rachel aujourd'hui et comment vont les enfants ?

Aujourd'hui Rachel relève la tête, elle a repris des études par correspondance et ambitionne de devenir auxiliaire de vie auprès des personnes âgées. La connaissant, ce job lui ira à merveille.

Quant aux enfants, âgés maintenant de 7, 10 et 13 ans, les nouvelles sont préoccupantes pour chacun d'entre eux. Certains décrochent de l'école, d'autres témoignent très violemment de leur mal être. Face à la dégradation de leur état, l'aide sociale à l'enfance a alerté le juge des enfants en début d'année. Sa décision a été de suspendre leurs visites au domicile de Rachel. Après une longue reconquête de ses droits de visite, Rachel doit à nouveau voir ses enfants sous la surveillance

d'éducateurs, dans un lieu de rencontre pour les familles. C'est un terrible retour en arrière...

Comment expliquer que la voix de Rachel ne soit pas entendue ?

La voix de Rachel est peut-être difficile à entendre en raison de son propre handicap. Parce qu'elle est autiste Asperger, elle ne « donne pas le change » comme on l'attend habituellement. Aux yeux des travailleurs sociaux et des magistrats, elle peut apparaître comme froide, voire sans émotion alors qu'elle est sincère et sûre de son bon droit.

Cela suffit-il à expliquer qu'on ne lui rende pas ses enfants ? Je ne crois pas. J'ai tendance à penser qu'il est surtout très délicat pour des professionnels de se déjuger et d'admettre qu'ils ont pu commettre une erreur de jugement, même de bonne foi, même en étant consciencieux. Reconnaître que Rachel avait raison depuis le début au sujet du handicap de ses enfants serait pourtant une merveilleuse issue à ce drame.



EXTRAIT VIDÉO

« Rachel : fais le robot, fais les valises, fais ce qu'ils te disent. »



Contact presse

Elsa Faimali

e.faimali@publicsenat.fr | 01 83 35 43 04

Canal 13 | publicsenat.fr

